



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>06 janvier 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>32</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 14 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT)

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Claude DENIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_009 : Economie - Réserve foncière

**Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé**

Rapporteur : Marc CARRIAS

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16, disposant que les communautés de communes exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,*

Dans le cadre d'un projet d'extension de la zone d'activités de Champ Moutier, à Maringues, la communauté de communes doit se doter d'une réserve foncière en vue d'un échange parcellaire.

Plaine Limagne a répondu à un appel à candidature de la SAFER pour l'acquisition de parcelles agricoles. Notre candidature a été acceptée et il est proposé de procéder à l'acquisition de trois parcelles sur Maringues :

- La parcelle ZW 52 au lieu-dit Les Paquiers, d'une surface de 7 550 m<sup>2</sup>,
- La parcelle ZW 373 au lieu-dit Les Paquiers, d'une surface de 6 625 m<sup>2</sup>,
- La parcelle ZW 413 au lieu-dit Les Paquiers, d'une surface de 3 235 m<sup>2</sup>,

Soit une surface totale de 17 410 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 14 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER pour un montant de 1 680,00 € TTC.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'autoriser le président à signer la promesse unilatérale d'achat, puis l'acquisition des parcelles ZW 52, ZW 373 et ZW 413 à Maringues,**
- **d'autoriser le règlement de 14 000 € pour l'achat des trois parcelles et de 1 680,00 € TTC de frais d'intervention de la SAFER,**
- **d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,**
- **d'inscrire les dépenses au budget principal 2025,**
- **d'autoriser le président à signer des conventions d'occupation précaire avec des exploitants sur le modèle de l'annexe à la délibération n°138-2022.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 janvier 2025  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*